

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE D'ASNIERES-sur-SEINE  
(Hauts-de-Seine)

-----  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 31 MARS 2011**  
-----

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

LE CONSEIL,

L'an deux mil onze, le trente et un mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le dix sept mars deux mil onze, se sont réunis en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien PIETRASANTA, Maire.

**Présents :**

Maires-adjoints

- Mme FISCHER [1<sup>er</sup> M.A.]
- M. BABÉ
- Mme BAILLET
- M. BÉRARD DE MALAVAS
- Mme BITTON-COHEN
- Mme CAM
- Mme CARADEC
- Mme CARRIER
- M. DANLOS
- M. GOMEZ
- M. LASSERRE DE ROZEL
- M. RICHARD
- M. GUILLARD
- Mme LAFAYE
- M. ROURE

Conseillers Municipaux délégués

- M. TESSIER
- Mme COQUERELLE
- M. ARINI
- Mme CHAHID
- Mme HURTAULT
- Mme LÉCHARNY
- Mme MÉRIC
- Mlle ZIANE
- M. JEHANIN

- M. COLSON
- M. AESCHLIMANN
- Mme AESCHLIMANN
- Mme ESCLATTIER
- Mme CHAVINIER
- Mme BOURDIER-CHAREF

Conseillers Municipaux

- M. SOMMA
- M. LEBLOND
- M. MOUGENOT
- Mme CHAPUIS

**Pouvoirs :**

- Mme MÜHLMANN, M.A. à M. DANLOS, M.A.
- Mme CLAIREAUX, C.M.D à M. JEHANIN, C.M.D
- M. DJELLAB, C.M.D à M. BÉRARD DE MALAVAS, M.A.
- M. AYARI, C.M.D à M. ARINI, C.M.D
- Mme RICHARD ALAOUI, C.M.D à M. GOMEZ, M.A.
- Mme DELAMARRE, C.M. à Mme ESCLATTIER, C.M.
- Mme RAUSCHER, C.M. à M. AESCHLIMANN, C.M.
- M. DJEDOU, C.M. à Mme AESCHLIMANN, C.M.

**Absents :**

- M. LANZ, M.A
- M. BOUTIFFARD, C.M.
- M. DÉCHENOIX, C.M.
- Mme LENOIR, M.A
- M. CAILLET, C.M. - M. DIAS, C.M.

\*

\* \*

## **LE CONSEIL,**

- **DESIGNE** M. Romain JEHANIN pour remplir la fonction de Secrétaire de Séance, qui procède à l'appel nominatif et constate que le quorum est atteint.

\*

\* \*

## **LE CONSEIL,**

- **ENTEND** la déclaration faite par Mme Patricia CHAVINIER qui annonce sa démission en qualité de Conseillère municipale et quitte la séance.

\*

\* \*

## **LE CONSEIL,**

- **PREND ACTE** du compte rendu par le Maire du caractère urgent de l'inscription à l'ordre du jour de la séance d'un projet de délibération relatif à la vente d'un pavillon 232, rue du Ménil et  
**CONSTATE** le caractère urgent de cette inscription.

\*

\* \*

## **LE CONSEIL,**

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 février 2011.

\*

\* \*

## FINANCES

### LE CONSEIL,

- **VOTE PAR CHAPITRE ET APPROUVE** tel qu'il est présenté le BUDGET PRIMITIF 2011, et ses budgets annexes tant en dépenses qu'en recettes.

Le Budget Ville et les Budgets annexes, -Assainissement, Parcs de stationnement et Self municipal, s'équilibrent en recettes et en dépenses de la façon suivante :

#### LE BUDGET PRIMITIF VILLE

	<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Section de fonctionnement	Opérations Réelles	112 933 021 €	Opérations Réelles	124 840 021 €
	Opérations d'Ordre	11 907 000 €	Opérations d'Ordre	
Total		124 840 021 €		124 840 021 €
Section d'Investissement	Opérations Réelles	33 157 755 €	Opérations Réelles	21 250 755 €
	Opérations d'Ordre	127 557 €	Opérations d'Ordre	12 034 557 €
Total		33 285 312 €		33 285 312 €
<b>Total Général</b>		<b>158 125 333 €</b>		<b>158 125 333 €</b>

#### LE BUDGET PRIMITIF ANNEXE ASSAINISSEMENT

	<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Section de fonctionnement	Opérations Réelles	956 707 €	Opérations Réelles	1 435 000 €
	Opérations d'Ordre	550 000 €	Opérations d'Ordre	71 707 €
Total		1 506 707 €		1 506 707 €
Section d'Investissement	Opérations Réelles	2 420 573 €	Opérations Réelles	1 942 280 €
	Opérations d'Ordre	71 707 €	Opérations d'Ordre	550 000
Total		2 492 280 €		2 492 280 €
<b>Total Général</b>		<b>3 998 987 €</b>		<b>3 998 987 €</b>

**LE BUDGET PRIMITIF ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT**

	DEPENSES		RECETTES	
Section de fonctionnement	Opérations Réelles	484 000 €	Opérations Réelles	484 000 €
	Opérations d'Ordre		Opérations d'Ordre	
<b>Total</b>		484 000 €		484 000 €
Section d'Investissement	Opérations Réelles	2 120 000 €	Opérations Réelles	2 120 000 €
	Opérations d'Ordre		Opérations d'Ordre	
<b>Total</b>		2 120 000 €		2 120 000 €
<b>Total Général</b>		<b>2 604 000 €</b>		<b>2 604 000 €</b>

**LE BUDGET PRIMITIF ANNEXE SELF MUNICIPAL**

	DEPENSES		RECETTES	
Section de fonctionnement	Opérations Réelles	620 500 €	Opérations Réelles	620 500 €
	Opérations d'Ordre		Opérations d'Ordre	
<b>Total</b>		620 500 €		620 500 €
Section d'Investissement	Opérations Réelles	0 €	Opérations Réelles	0 €
	Opérations d'Ordre		Opérations d'Ordre	
<b>Total</b>		0 €		0€ €
<b>Total Général</b>		<b>620 500 €</b>		<b>620 500 €</b>

- **FIXE** pour l'année 2011 les taux communaux d'imposition des taxes directes locales comme suit:

Taxe d'Habitation	21,09 %
Taxe Foncière Bâti	11,83 %
Taxe Foncière Non Bâti	16,43 %
Taux relais Contribution Foncière des entreprises	25,20 %
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	7,30%

- **EMET LE VŒU** qu'une nouvelle loi de Finances rectificative vienne corriger les effets de la Loi de Finances rectificative du 29 décembre 2010 modifiant le régime d'application de la redevance pour création de bureaux en procédant à un retour au critère alternatif d'éligibilité à la Dotation de solidarité urbaine (DSU) et au Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF) pour le classement d'une commune dans la 3<sup>ème</sup> circonscription, à laquelle les tarifs les moins élevés sont applicables.

- **VOTE** l'adhésion de la Ville d'Asnières-sur-Seine à l'association «Acteurs publics contre les emprunts toxiques»,  
**DÉSIGNE** le Maire pour la représenter au sein de ses instances.  
**AUTORISE** la participation financière de la Ville par le prélèvement de la dépense en résultant, 0.01 € par an par habitant, sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours.
  
- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine et de la Direction Départementale de la Cohésion sociale des Hauts-de-Seine, des subventions pour le financement des travaux de restructuration du terrain de sport, rue Numès, et l'implantation d'un terrain Hat Trick et d'un terrain ludo-sportif.

\*

\*      \*

## **SUBVENTIONS**

### **LE CONSEIL,**

- **DECIDE D'ALLOUER**, pour 2011 :

- une subvention exceptionnelle à la Ligue Nationale contre le Cancer pour l'opération « Nager à contre Cancer » qui a eu lieu le 20 mars 2011 d'un montant équivalant aux recettes en provenance des droits d'entrée enregistrés ce jour là,
- des subventions à diverses associations, pour un montant total de 3 073 735 € en fonctionnement et de 33 200 € en investissement,
- des subventions de fonctionnement :
  - aux associations et organismes partenaires dans le cadre du Contrat urbain de cohésion sociale, dont le montant total s'élève à 200 450 €.
  - au Groupements Intérêt Public « Mission Locale », pour un montant de 169 260 € et au Groupement d'Intérêt Public « PLIE » pour un montant de 80 000 €.
  - au Centre Communal d'Action Sociale pour un montant de 1 883 000 €.

\*

\*      \*

## URBANISME

### LE CONSEIL,

#### - DECIDE DE VENDRE :

- à Monsieur SEROR ou ses ayants droit, un terrain d'une superficie d'environ 8 m<sup>2</sup> au 26, rue des Champs dépendant de la parcelle cadastrée section AB n° 145 et **FIXE** le prix de vente à 1 600 €,
  - à Monsieur Larbi MOUSSADIK ou ses ayants droit, un logement libre de toute occupation correspondant aux lots 4 et 5 de la copropriété sise 11 rue Roger Poncelet cadastrée section AR n° 36 et **FIXE** le prix de vente à 38 150 €,
  - à Monsieur et Madame AUTULY ou leurs ayants droit, un pavillon libre de toute occupation sis au 232 rue du Ménil, sur la parcelle cadastrée section F n° 308 et **FIXE** le prix de vente de ce bien à 540 000 €.
- **AUTORISE** le Maire ou le Conseiller Municipal délégué aux bâtiments communaux à signer la demande de permis de démolir la propriété communale sise avenue de la Redoute à Asnières-sur-Seine, cadastrée section H n° 131, afin d'éviter toute intrusion ou occupation illicite.

#### - DECIDE D'ACQUERIR :

- de la SAS Quai Aulagnier, ou de ses ayants droit, un local en état futur d'achèvement d'une superficie de 1 100 m<sup>2</sup> sis angle des rues Olympe de Gouges et Eugénie Eboué, compris dans la parcelle cadastrée section BD n° 40 ainsi que la parcelle de 1m<sup>2</sup> cadastrée section BD n° 60, pour la réalisation d'une crèche dans la ZAC Asnières Bords de Seine et **FIXE** le montant de ces acquisitions à 1 €.
- de la société SNC ASNIERES CHAUSSON ou ses ayants droit, un terrain de 248 m<sup>2</sup> environ, sis angle rues des Frères Chausson et du Contrat Social, correspondant aux parcelles cadastrées section O n° 273, 278 et partie O n° 285 et O n° 286, **PRECISE** que ce terrain est destiné à accueillir un espace public et que sa dépollution sera à la charge du vendeur, **FIXE** le montant de cette acquisition, d'un commun accord avec le vendeur, à 1 euro symbolique et **AUTORISE** si nécessaire une vente avec jouissance différée.

**CHARGE** l'étude CHEUVREUX notaire de la Ville d'Asnières-sur-Seine de l'établissement de tous les actes notariés relatifs à ces affaires.

## ANRU

- **APPROUVE** l'organisation d'une enquête publique préalable aux travaux d'aménagement du projet de rénovation urbaine des Hauts d'Asnières,  
**AUTORISE** le Maire à saisir le Préfet, conjointement avec la SEM 92, en vue de l'organisation de cette enquête publique.
  
- **DECIDE DE VENDRE** à la SA HLM IMMOBILIERE 3F, en vue de la résidentialisation des immeubles Camélias, Œillets et Orchidées, les parties des parcelles cadastrées B n°211 et B n°245 sises rue des Mourinoux et rue du 18 juin 1940 à Asnières-sur-Seine, pour une surface respective de 532 m<sup>2</sup> et de 2 092 m<sup>2</sup> environ.  
**FIXE** le montant de cette vente à 1 € symbolique et  
**CHARGE** le notaire des acquéreurs en collaboration avec Maître LEVI-MARTIN, notaire de la Ville, de l'établissement de tous les actes notariés relatifs à cette affaire.
  
- **CONSTATE** la désaffectation d'une partie de la parcelle A n° 339, d'une superficie de 2 134 m<sup>2</sup> nécessaire à la résidentialisation de l'immeuble Anémones et  
**PRONONCE** le déclassement de ladite partie de parcelle.
  
- **CONSTATE** la désaffectation de la partie de la parcelle H n° 94, d'une superficie de 1 662 m<sup>2</sup>, en vue d'une cession au profit de la société Mac Donald's.  
**PRONONCE** le déclassement de ladite parcelle et  
**AUTORISE** la société Mac Donald's à déposer toute autorisation d'urbanisme nécessaire à la reconstruction de son restaurant sur la partie de parcelle H n° 94.

\*

\*      \*

## MARCHES PUBLICS CONTRATS DIVERS

### LE CONSEIL,

- **AUTORISE** le Maire à procéder à la mise en appel d'offres ouvert des marchés :
  - pour l'attribution de bons de vêtements aux agents municipaux sous la forme de chèques d'achat pour une durée d'un an renouvelable trois fois par reconduction expresse pour un montant annuel minimum de 40 000 € T.T.C et maximum de 160 000 € T.T.C.

- pour l'entretien et l'exploitation des installations dynamiques de la signalisation lumineuse tricolore, les comptages du trafic et les études de circulation, pour une durée d'un an reconductible dans la limite de quatre ans maximum et pour un montant annuel minimum de 100 000 € HT et maximum de 300 000 € HT.
  - pour les travaux neufs et de maintenance des équipements statiques de signalisation lumineuse tricolore composé de deux lots, pour une durée d'un an reconductible dans la limite de quatre ans maximum, et pour un montant annuel minimum de 150 000 € HT et maximum de 450 000 € HT.
  - pour l'entretien du parc automobile municipal composé de 7 lots dont le montant total annuel est évalué à 16 000 € H.T. minimum et à 62 000 € H.T. maximum, pour une durée d'un an reconductible dans la limite de quatre ans maximum.
- **DECIDE D'ATTRIBUER** le marché de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du gymnase des Bruyères avec création d'un parking au groupement d'entreprises GERIN-JEAN Fabienne (Architecte) et SIBAT (BET/Economiste), Mme GERIN-JEAN, 17 rue Froment, 75 011 PARIS étant mandataire du groupement et dont le forfait de rémunération s'établit à 438 750 € HT et  
**AUTORISE** le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant, à procéder à la mise en appel d'offres ouvert des travaux à réaliser et à signer le(s) marché(s) de travaux correspondant(s).

- **APPROUVE :**

- L'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec les cotraitants Samuel DELMAS A+ (Architectes), PhD Ingénierie (économiste), EVP (bureau d'études structures) et BETHAC (bureau d'études fluides) pour la construction d'une crèche au 246/248 rue du Ménil, et ayant pour objet, conformément à l'article 14 du CCAP, d'arrêter un nouveau forfait de rémunération porté à 382 476,71 € HT et  
**AUTORISE** le Maire à signer cet avenant.
- La convention constitutive du groupement de commandes à intervenir entre les villes d'Asnières-sur-Seine et Bois-Colombes pour la réalisation d'une étude pluridisciplinaire portant sur la rue des Bourguignons dont les coûts seront partagés, à parts égales, entre les deux villes, et  
**AUTORISE** le Maire à déposer des demandes d'aides financières aux taux maximum.
- La convention à intervenir entre la Ville d'Asnières-sur-Seine et la Société Cosmétique Active International, 3 avenue Sainte-Anne à Asnières-sur-Seine, pour la réalisation d'un passage piétons en plateau surélevé conforme à la réglementation relative à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, dont le coût sera partagé à parts égales entre la Ville et la Société et  
**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

\*

\*      \*

## HABITAT

### LE CONSEIL,

- **ACCORDE** à la S.A. d'HLM VILEAL – 143 Boulevard Haussmann – 75 008 PARIS - la garantie communale pour le remboursement de six prêts PLS/PLUS/PLA-I d'un montant total de 2 005 630 € qu'elle va contracter pour l'opération d'acquisition-amélioration de 16 logements sis 29 Boulevard Voltaire et 10 rue Georges Janin à Asnières-sur-Seine et **ATTRIBUE** à la SA d'HLM VILEAL pour cette opération, une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 218 070 €.

\*

\*       \*

## ORGANISATION MUNICIPALE

### LE CONSEIL,

- **COMPLETE** la liste des formations comprises au sein de la Commission consultative des services publics locaux figurant à l'article 30 du règlement intérieur du Conseil Municipal adopté par délibération en date du 16 décembre 2010, celle-ci étant désormais composée des formations suivantes :
  - la restauration scolaire,
  - le stationnement automobile en surface et souterrain,
  - les marchés d'approvisionnement,
  - la gestion du cinéma l'Alcazar,
  - l'eau potable et l'assainissement,
  - la collecte, l'évacuation ou le traitement des ordures ménagères,
  - les services exploités en régie dotée de l'autonomie financière,
  - les contrats de partenariat,
  - la petite enfance.
- **PROCEDE** à l'élection de représentants d'associations locales au sein de la formation de la commission consultative des services publics locaux pour la Petite enfance,

Sont élus :

- Mme Elisabeth CUILLANDRE : «Action Formation»,
- Mme Véronique DAVID : «Toute l'Enfance en Plein Air»,
- Mme Elisabeth DIAS : «La Maison des Pitchounes»,
- M. Jean Marie GAUVAIN : «Association Familiale Catholique».

- **PROCEDE** à l'élection d'un représentant de la Commission d'Appels d'Offres de la Ville et de son suppléant pour siéger au sein de la Commission d'Appels d'Offres du groupement de commandes pour la passation et la signature du marché public de travaux relatif à l'aménagement d'un local en rez-de-chaussée à la ZAC Bords de Seine,

Sont élus :

- Mme Christine CAM en qualité de titulaire,
- M. Philippe BABE en qualité de suppléant.

\*

\*      \*

**TOURISME**

**LE CONSEIL,**

- **DECIDE DE CREER** un office du tourisme dénommé « Maison du Tourisme et des Projets » d'Asnières-sur-Seine,

**RETIENT** comme forme juridique de cet office la régie dotée de la seule autonomie financière gérant un Service Public Administratif et

**APPROUVE** le projet de statuts fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement de cet office.

- **DESIGNE** sur proposition du Maire :

- comme membres du Conseil d'exploitation de la « Maison du Tourisme et des Projets » d'Asnières-sur-Seine, en qualité de représentants de la Commune :

- Mme Blanche MÜHLMANN,
- Mme Josiane FISCHER,
- M. Serge DANLOS,
- M. Philippe BABE,
- M. Michel LASSERRE DE ROZEL,
- Mme Delphine MERIC,
- Mme Catherine ESCLATTIER.

- comme membres du Conseil d'exploitation de la « Maison du Tourisme et des Projets » d'Asnières-sur-Seine, en qualité de représentants des activités, professions et organismes intéressés au tourisme dans la zone de compétence de l'office de tourisme :
    - M. Robert FAGES, Gérant du Restaurant «Le Bognat»,
    - M. Christophe SANNAJUST, Gérant de l'Hôtel «All Seasons»,
    - M. Jacques LEROUXEL, Président de l'association «Les Amis du Château»,
    - M. Antoine SANTONJA, Représentant de l'Union Départementale des Offices de Tourisme et des Syndicats d'Initiative.
  
  - en qualité de Directeur de la « Maison du Tourisme et des Projets » d'Asnières-sur-Seine : Melle Marie HOEHE, actuellement Chargée de Mission «Tourisme et Relations Internationales» au sein de la Ville d'Asnières-sur-Seine.
- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès du pôle « Vallée de la Seine », les subventions nécessaires au financement des travaux d'installation et d'aménagement de la « Maison du Tourisme et des Projets » d'Asnières-sur-Seine.

\*

\*      \*

## **ACTION SOCIALE**

### **LE CONSEIL,**

- **AUTORISE** le Centre Communal d'Action Sociale d'Asnières-sur-Seine à procéder à la vente de l'ensemble immobilier sis 5 et 5 bis, rue Rouget de Lisle, sur la parcelle cadastrée section AC n°64 ainsi que de la propriété sise 22, avenue Flachat sur la parcelle cadastrée AE n°85 et
- DECIDE** que le produit de ces ventes sera consacré à la réhabilitation des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées « Concorde 1 » et « Château » ou pour des projets à vocation sociale.

\*

\*      \*

## RESSOURCES HUMAINES

### LE CONSEIL,

- **DECIDE DE SUPPRIMER** l'emploi budgétaire de Chef de service de Police de catégorie B de la filière Police municipale correspondant au poste de Correspondant Sécurité Routière au sein de la Direction de l'Education et de l'Enfance.
- **FIXE** les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services municipaux par les créations et les suppressions d'emplois nécessaires, et  
**DECIDE** que ces emplois seront pourvus par des fonctionnaires ou des agents non titulaires de droit public dans les conditions fixées à l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

\*

\*      \*

## MANIFESTATIONS PUBLIQUES

### LE CONSEIL,

- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès des partenaires publics les subventions nécessaires au financement de la Fête d'Asnières qui se déroulera le 28 mai 2011, au Parc Robinson à Asnières-sur-Seine.

\*

\*      \*

## COMMUNICATION DU MAIRE

### LE CONSEIL,

- **PREND ACTE** de la communication du Maire sur les décisions qu'il a prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du 7 avril 2008 autorisant le Maire à accomplir certains actes de gestion dans le cadre des dispositions des articles susvisés, à savoir :

1. SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 PORTANT MODIFICATION DE L'ARTICLE 6 DE LA CONVENTION DU 28 DECEMBRE 2007 CONCLUE ENTRE LA VILLE D'ASNIERES-SUR-SEINE ET L'ASSOCIATION "TENNIS CLUB DU MENIL".
2. DELEGATION A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DES HAUTS-DE-SEINE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR ACQUERIR LA PROPRIETE SISE 71 BOULEVARD VOLTAIRE ET 56 RUE DIDEROT.
3. REGLEMENT DES FRAIS ET HONORAIRES DE LA SCP F. FOUILLADE ET N. DUGUET ET DE LA SCP POURAY-DROGUE-FLAMENT, HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES, POUR PROCEDER A LA SIGNIFICATION DE MEMOIRES VALANT OFFRES DANS LE CADRE DE L'EXPROPRIATION DE L'IMMEUBLE DU 14 BOULEVARD VOLTAIRE A ASNIERES-SUR-SEINE.
4. CONSTITUTION AVOCAT DEVANT LA COUR DE CASSATION SUITE AUX POURVOIS FORMES CONTRE LES DISPOSITIONS PENALES ET CIVILES DE L'ARRET RENDU LE 21 JANVIER 2011 PAR LA COUR D'APPEL DE VERSAILLES DANS L'AFFAIRE DU FESTIVAL FOLKLORIQUE ET DESIGNATION DE MAÎTRE DENIS GARREAU POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE DEVANT LA COUR DE CASSATION.
5. SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2008 PASSEE ENTRE LA VILLE D'ASNIERES-SUR-SEINE ET L'ASSOCIATION DU CENTRE SOCIOCULTUREL YANNICK NOAH.
6. SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2008 PASSEE ENTRE LA VILLE D'ASNIERES-SUR-SEINE ET L'ASSOCIATION "LA MAISON DES FEMMES".
7. SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2008 PASSEE ENTRE LA VILLE D'ASNIERES-SUR-SEINE ET L'ASSOCIATION "FAMILIALE CATHOLIQUE D'ASNIERES".
8. APPROBATION D'UN CONTRAT DE LOCATION D'UN MINIBUS AVEC LA SOCIETE FAIKIN ASSETS.
9. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LE CLUB DES CHARDONS.
10. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE POUR LE PAVILLON SIS 9 RUE DU FOSSE DE L'AUMONE ENTRE LA VILLE D'ASNIERES-SUR-SEINE, PROPRIETAIRE, ET M. ET MME MOHAMED NEDJI BEN NASR.
11. REGLEMENT D'UNE PROVISION A LA SCP J. KRIEF ET P. BEDOUK AU TITRE DES FRAIS ENGAGES DANS LE CADRE DE L'EXPULSION DE LA SOCIETE ROYAL CLASS SITUÉE 71 AVENUE GABRIEL PERI.
12. RETRAIT DE LA DECISION DE PREEMPTION DES LOTS N° 14 ET 347 COMPRIS DANS LA COPROPRIETE SISE 16 RUE DU JARDIN MODELE, 68 A 80 RUE PIERRE BOUDOU ET 1 A 9 ALLEE DES ERABLES DANS LE CADRE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.
13. RETRAIT DE LA DECISION DE PREEMPTION DES LOTS N° 141 ET 395 COMPRIS DANS LA COPROPRIETE SISE 16 RUE DU JARDIN MODELE, 68 A 80 RUE PIERRE BOUDOU ET 1 A 9 ALLEE DES ERABLES DANS LE CADRE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

14. RETRAIT DE LA DECISION DE PREEMPTION DES LOTS N° 203 ET 298 COMPRIS DANS LA COPROPRIETE SISE 16 RUE DU JARDIN MODELE, 68 A 80 RUE PIERRE BOUDOU ET 1 A 9 ALLEE DES ERABLES DANS LE CADRE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.
15. RETRAIT DE LA DECISION DE PREEMPTION DES LOTS N° 124 ET 399 COMPRIS DANS LA COPROPRIETE SISE 16 RUE DU JARDIN MODELE, 68 A 80 RUE PIERRE BOUDOU ET 1 A 9 ALLEE DES ERABLES DANS LE CADRE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.
16. RETRAIT DE LA DECISION DE PREEMPTION DES LOTS N° 148 ET 396 COMPRIS DANS LA COPROPRIETE SISE 16 RUE DU JARDIN MODELE, 68 A 80 RUE PIERRE BOUDOU ET 1 A 9 ALLEE DES ERABLES DANS LE CADRE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.
17. SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MECENAT RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UNE ACTION DE PARRAINAGE AU SEIN DE LA MAISON DE L'EMPLOI.
18. MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES AU PROFIT DU CONSEIL GENERAL DES HAUTS-DE-SEINE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF VACAN'SPORTS 92.
19. MISE A DISPOSITION A TITRE TEMPORAIRE ET ONEREUX, D'UNE PARTIE DU TERRAIN COMMUNAL, PARCELLE C168 A ASNIERES-SUR-SEINE, AU PROFIT D'UN GROUPEMENT D'ENTREPRISES AVENANT N° 1.
20. FIN DU BAIL DE LOCATION AU NOM DE MONSIEUR JEAN DUMONT CONCERNANT UN APPARTEMENT SIS 93 AVENUE GABRIEL PERI A ASNIERES-SUR-SEINE.
21. FIN DU BAIL DE LOCATION AU NOM DE MADAME LAMIA DIGUER CONCERNANT UN APPARTEMENT SIS 71 AVENUE GABRIEL PERI A ASNIERES-SUR-SEINE.
22. FIXATION DES TARIFS DE DROITS DE PLACE POUR LES EXPOSANTS, ARTISANS ET COMMERÇANTS PARTICIPANT A LA FETE DU PRINTEMPS LES 1<sup>ER</sup>, 2 ET 3 AVRIL 2011 DANS LE SQUARE DU MARECHAL JOFFRE A ASNIERES-SUR-SEINE.
23. REGLEMENT DES FRAIS ET HONORAIRES DE LA SCP F. FOUILLADE ET N. DUGUET, HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES, POUR PROCEDER A UN CONSTAT A LA PISCINE MUNICIPALE, BOULEVARD PIERRE DE COUBERTIN A ASNIERES-SUR-SEINE.
24. REGLEMENT DES FRAIS ET HONORAIRES DE LA SCP F. FOUILLADE ET N. DUGUET, HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES, POUR PROCEDER A LA SIGNIFICATION DE L'ORDONNANCE FIXANT DATE DANS LE CADRE DE L'EXPROPRIATION DE L'IMMEUBLE DU 14 BOULEVARD VOLTAIRE A ASNIERES-SUR-SEINE.
25. FIN DU BAIL DE LOCATION AU NOM DE M. MBUKU MASSAMBA CONCERNANT UN APPARTEMENT SIS 71 AVENUE GABRIEL PERI A ASNIERES-SUR-SEINE.
26. à 36. CONCESSIONS ET RENOUVELLEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.

\*

\*            \*

## **QUESTION ORALE**

### **LE CONSEIL,**

- **ENTEND** la réponse donnée à la question d'un Conseiller municipal porte-parole du Collectif des Bords de Seine, portant sur les aménagements de ce quartier à savoir :
  - la plateforme de service public,
  - la vidéo-protection,
  - l'accueil des enfants de moins de trois ans,
  - la propreté des voiries et du parc,
  - la collecte des ordures ménagères,
  - la taxe d'habitation,
  - le parc de stationnement public résidentiel,
  - l'installation d'un bureau de poste.

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée à 1 h 20.

*Publié par affichage sur les panneaux administratifs  
intérieurs et extérieurs de la Mairie  
le SEPT AVRIL DEUX MIL ONZE.*

**LE MAIRE D'ASNIERES-SUR-SEINE**

**Sébastien PIETRASANTA**